



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 172-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 7 avril 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 172-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

Le 29 avril 2026, la MRC de Montcalm a délivré le certificat de conformité à l'égard du règlement numéro 172-2026. En conséquence, ledit règlement est entré en vigueur à cette date.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau municipal durant les heures habituelles d'ouverture ou sur le site Internet de la Municipalité.
(www.saint-roch-ouest.ca).

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST, ce 19 mai 2026.

- Original signé -

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière